

Anciens combattants—Loi

Cette modification permettra aussi à un bénéficiaire qui touche actuellement une rente d'en toucher le solde en un paiement forfaitaire, s'il le désire. Elle n'empêche en aucune façon qu'on verse à l'ancien combattant le produit de sa police comme rente s'il le juge préférable.

J'ai signalé que j'avais d'autres observations à faire, surtout à propos de l'article 6 et je voudrais...

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay), mais il n'est pas supposé faire allusion à des articles en particulier à ce moment-ci. Il pourra le faire lorsque nous siégerons en comité plénier.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): Madame l'Orateur, je voudrais apporter de l'eau à votre moulin en disant qu'il est aussi très important que d'une certaine façon, à un certain moment, quelqu'un parle de certaines parties de la mesure dont nous discutons. Ce dont on ne peut m'accuser, c'est de ne pas être capable de commenter le bill dont nous sommes actuellement saisis.

Je ne devrais peut-être pas parler de cet article mais, en bref, j'en dirai ceci: Cet article donnerait à la personne nommée bénéficiaire par l'assuré le droit, sous réserve de la décision du ministre, et sur présentation des preuves nécessaires de recevoir au décès de l'assuré les versements prévus par le contrat d'assurance...

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre! Je regrette encore une fois d'interrompre l'honorable député, mais il ne doit pas faire allusion à des articles particuliers du bill ou les lire à ce moment-ci. On doit discuter des principes généraux du projet de loi et non des articles en particulier.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): Merci infiniment, madame l'Orateur.

M. Marshall: Madame l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec vous. Si le député avait été à la Chambre quand le consentement unanime a été donné pour franchir l'étape de la deuxième lecture, il aurait su que nous pourrions nous former en comité plénier et qu'il pourrait dire ce qu'il voudrait sur l'article 6.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne retarderai donc nullement l'étude du projet de loi et souscris de tout cœur à cette remarque.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M^{me} Morin.)

Sur l'article 2—

[M. Guay (Saint-Boniface).]

M. Guay (Saint-Boniface): Madame le président, je veux remercier tous les députés ici présents ce soir de me permettre de terminer les observations que je voulais faire. Je sais qu'on aurait pu s'y opposer; c'est pourquoi je tiens à remercier particulièrement les députés de l'opposition.

Pour me rendre à votre proposition, madame le président, je vais maintenant citer l'article 6, et le passage que je voulais mentionner.

Le vice-président adjoint: Je regrette d'interrompre le député encore une fois, mais l'article 2 est à l'étude en ce moment.

Des voix: Bravo!

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 6—

M. Guay (Saint-Boniface): Madame le président...

Une voix: Vous avez maintenant oublié ce que vous alliez dire.

M. Guay (Saint-Boniface): Les députés doivent sûrement savoir de quel article je veux parler. Je n'ai pas à le citer, j'imagine, et je serai sûrement très bref.

M. Marshall: Nous sommes tous d'accord, je crois, pour vouloir adopter le bill rapidement; aussi, j'espère que le député n'essaie pas de faire de l'obstruction.

M. Guay (Saint-Boniface): J'aimerais signaler à la Chambre ce soir le fait que si la loyale opposition se soucie d'adopter le bill dans le délai très court dont nous disposons pour en discuter ce soir, elle devrait être plus pressée à le faire dans le cas d'autres projets de loi, dont le bill C-68. Si elle est d'accord pour le faire, alors je suis prêt à reprendre mon siège tout de suite.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous parlons de l'article 6, Joe.

M. Guay (Saint-Boniface): Tout ce que je veux dire, c'est que je suis de tout cœur en faveur de ce bill. J'avais quelque chose à dire au sujet de l'article 6. Je suis ravi que le ministre et le gouvernement aient cru bon de présenter cette mesure législative même si certains croient que j'essaie de la retarder, même en trois minutes. Je reprends maintenant mon siège, afin de ne pas retarder l'adoption du bill.

Des voix: Bravo!

Le vice-président adjoint: L'article 6 du bill est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(L'article 7 est adopté.)